



Supplément au N° 18 de la Revue périodique du SNUEP  
*Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel*

## ***Spécial «APPRENTISSAGE»***

Dans notre pays Enseignement Professionnel Public et apprentissage cohabitent depuis longtemps. Au fil du temps un certain équilibre s'était instauré entre les deux systèmes, est-il sur le point de se rompre au profit de la formation patronale ?

Les multiples relances de l'apprentissage n'ont jamais vraiment eu d'effets durables, l'objectif de la dernière d'atteindre 500 000 apprentis, voire plus, est-il réaliste ?

Dans notre société la formation est un enjeu majeur. Les choix en la matière sont-ils motivés par des considérations d'efficacité des systèmes ou par des orientations purement idéologiques ?

Depuis quelques années l'apprentissage à l'ambition de s'étendre à tous les niveaux de formation, il prépare aux mêmes diplômes que le service public d'éducation, les deux systèmes sont-ils en concurrence ou complémentaires ?

Autant de questions, et bien d'autres, auxquelles le SNUEP tente de répondre et de prendre position dans ce document.

Ces questions reviennent constamment dans l'actualité et obligent le SNUEP à intervenir pour défendre et promouvoir l'enseignement professionnel public. Le lecteur trouvera en annexe de ce document l'intervention de notre syndicat au Conseil Supérieur de l'Éducation lors du débat sur le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale.

Le secrétariat national du SNUEP

# L'enseignement professionnel public va-t-il disparaître ?

## I. INTRODUCTION

Interrogation alarmiste, alors qu'il reste largement majoritaire ? Pas sûr :

Les évolutions des effectifs d'élèves du service public et de l'apprentissage, une accumulation de mesures qui font régresser l'enseignement professionnel, un parti pris des milieux politiques et économiques soutenant et favorisant l'apprentissage, une pression idéologique qui voudrait faire de l'alternance, avec toute l'ambiguïté que comporte le terme, le modèle unique de formation professionnelle, tout cela a de quoi inquiéter.

### **1) Evolution des effectifs :**

Actuellement 30% de jeunes préparent un diplôme par l'apprentissage, contre 18% il y a une quinzaine d'années. Par niveaux, les chiffres sont encore plus révélateurs :

- CAP par l'apprentissage : 1975 → 26 % ; 1985 → 31,5 % ; 2000 → 69,9 %
- BEP par l'apprentissage : 1990 → 1,4 % ; 1995 → 6,4 % ; 2000 → 9,7 %
- Bac Pro par l'apprentissage : 1990 → 4,3 % ; 1995 → 8,6 % ; 2000 → 14,6 % (1)

L'apprentissage renforce son implantation dans ses secteurs traditionnels (métiers de bouche, hôtellerie-restauration, bâtiment...) mais tend également à progresser dans tous les autres secteurs.

De plus, depuis 87, l'apprentissage peut aussi préparer à la plupart des diplômes professionnels jusqu'à celui d'ingénieur. Même si cela reste encore marginal, sauf pour les BTS, cette extension de l'apprentissage à tous les niveaux a eu incontestablement un effet d'attractivité et d'image qui est largement virtuelle puisque la filière du CAP au BTS par l'apprentissage ne se vérifie jamais !

### **2) Soutien permanent, relances périodiques : une politique pro-apprentissage qui ne se dément pas depuis plus de 15 ans**

Le gouvernement Cresson, le premier, a organisé la promotion et la relance durable de l'apprentissage. Le gouvernement Balladur avec la loi quinquennale de 93, allait confier aux régions la responsabilité de la formation professionnelle, et leur permettre, au-delà même de leurs compétences, de développer les CFA patronaux, souvent au détriment de l'enseignement professionnel public. Certes ce développement a été inégal selon les régions. L'une détient la palme d'or : le nombre de jeunes en apprentissage y est supérieur à celui des jeunes en LP ; est-ce un hasard si l'ancien président de cette région est l'actuel ministre de l'éducation nationale ?

Les nombreuses, coûteuses et souvent mensongères (le Bac Pro mention emploi) campagnes de publicité financées par les régions, les établissements privés de formation ou le Medef, en vantant les mérites de l'alternance, sont venues appuyer son expansion.

Plus récemment le livre blanc de R. Dutreil voudrait regonfler le soufflé qui avait tendance à retomber. Il préconise dans ce livre d'augmenter de 150 000 le nombre d'apprentis. Il s'agirait d'un changement important qui amènerait, en matière de flux d'élèves, l'apprentissage au niveau de l'enseignement professionnel public. Il voudrait s'adresser aux collégiens pour les dissuader de poursuivre des études longues et met en place un arsenal juridique pour leur permettre, plus jeunes, de découvrir et de « se former » dans les entreprises.

### **3) L'accumulation de mesures convergentes qui font régresser l'enseignement professionnel public**

- Sous couvert d'optimisation des moyens, la circulaire de rentrée ordonne aux recteurs de faire la chasse aux sections à faible effectif. On sait pourtant que dans certaines sections les effectifs peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre, sans que l'on en connaisse vraiment les raisons, et la fermeture de ces sections va élargir le maillage des formations en apprentissage sur le territoire.
- La stratégie du lycée des métiers qui, au prétexte de labellisation, veut concentrer dans un même établissement toutes les formations d'une même branche professionnelle à l'exclusion de toutes

les autres, va aussi réduire et centraliser, si elle se généralise, la diversité des formations. Le premier critère de choix de nos élèves est la proximité de l'établissement, on peut prévoir qu'ils iront chercher ailleurs les formations qu'ils ne trouvent plus dans le service public.

- La voie professionnelle est particulièrement touchée par la réduction des recrutements des enseignants aux concours qui va, dans certaines spécialités, jusqu'à 40 %. N'y a-t-il pas là volonté de programmer le recul de l'enseignement professionnel public, alors que dans certaines spécialités il est déjà difficile de recruter et qu'il faudrait anticiper les départs massifs à la retraite ? Incontestablement nous allons vers une pénurie de l'encadrement, qui se manifeste déjà par une forte proportion de personnels précaires (plus de 20 %).
- Une série de mesures tendent à réduire la durée des formations, voire à supprimer des niveaux comme le BEP (expérimentation des Bac Pro 3 ans, projet de remplacement des BEP tertiaires par un cycle commun d'orientation...), ou à réduire les heures d'enseignement contribuant ainsi à la déprofessionnalisation dans certaines spécialités et en SEGPA. Pourtant, il y a quelques années, la suppression massive des CAP dans le service public n'a pas été perdue pour tout le monde !
- Enfin il y a la promotion et la mise en place de l'alternance collège-entreprise qui vise à sortir du collège les élèves les plus en difficulté et à les former pour l'apprentissage, sans combler leurs lacunes scolaires

Comment ne pas voir dans ces mesures une cohérence induisant une régression du service public ?

#### **4) L'alternance : modèle unique de la formation professionnelle ?**

Le service public de l'enseignement professionnel ne cadre pas bien avec le modèle libéral européen qui lui préfère le système dual Allemand, même s'il rencontre actuellement quelques difficultés. Le Medef ne cache pas que les entreprises revendiquent la maîtrise complète de la formation professionnelle. Les organisations internationales comme l'OCDE préconisent d'aller dans le même sens, conformément aux objectifs de l'OMC et de l'AGCS tendant à marchandiser la formation. Ces pressions idéologiques s'insinuent dans nos institutions (ministère, HCEEE...) et présentent souvent l'alternance comme le modèle d'avenir de la formation professionnelle, tout en disant que le service public pratique aussi l'alternance. La confusion autour de ce terme n'est-elle pas là pour faciliter le basculement de la formation professionnelle initiale du service public vers sa privatisation, via l'apprentissage patronal ?

Depuis plus d'un siècle le débat sur le lieu de la formation professionnelle - école ou usine - est récurrent ; aujourd'hui, de part l'importance de la formation, il revêt encore plus d'acuité. Cette formation est reconnue comme le premier facteur de compétitivité et donc de réussite économique, mais l'éducation de l'homme

#### **Le système dual allemand**

Le système dual allemand est de fait la référence européenne en matière d'apprentissage et de formation professionnelle en général, même si le système anglo-saxon beaucoup moins réglementé et contrôlé exclusivement par les employeurs est plus dans la tonalité libérale et marchande chère à la Commission de Bruxelles.

Le système dual est solidement pris en charge à la fois par les entreprises qui financent et imposent des contenus de formation approfondis, les organisations syndicales ouvrières qui contrôlent et en font un vecteur de transmission des valeurs du travail et l'Etat qui définit et fait respecter la réglementation. Ce système a pu ainsi remplir pour les jeunes ouvriers et employés une fonction éducative (formation à des qualifications globales et aux valeurs attachées au métier) et une fonction de socialisation grâce à une forte reconnaissance sociale et professionnelle des qualifications acquises, des métiers préparés.

Ce système est aujourd'hui en crise. Cantonnée à la formation des ouvriers et des employés qualifiés, il n'a pas suivi le mouvement d'élévation des qualifications. La formation des techniciens, agents de maîtrise ou ingénieurs emprunte d'autres modalités. La demande éducative des jeunes et des familles se porte plutôt sur les études générales longues en lycée ou université, y compris après l'apprentissage et l'obtention du diplôme professionnel. Les entreprises se désengagent financièrement de l'apprentissage et préfèrent employer des professionnels déjà formés.

Tout cela est d'ailleurs lié au déclin du statut d'ouvrier qualifié. Si l'enseignement professionnel en France doit faire face à des évolutions analogues, il a relativement mieux réussi à accompagner les évolutions des qualifications en prolongeant vers le haut les filières professionnelles et technologiques (bac professionnel, BTS, DUT, IUP etc...).

et du citoyen est tout aussi cruciale, dans nos sociétés qui peinent à faire partager les valeurs du « vivre ensemble ». Avant de privilégier un système plutôt qu'un autre, il conviendrait de les évaluer ; l'apprentissage est-il plus moderne, pédagogiquement plus efficace, moins coûteux, permet-il une meilleure insertion économique, sociale et citoyenne... que la formation initiale sous statut scolaire ?

C'est au contraire l'apprentissage qui en France a beaucoup de mal à suivre les évolutions vers le haut des formations, même si depuis une dizaine d'années il se développe aux niveaux IV et III de qualification.

Yves Baunay

## II. MODERNITE DE LA FORMATION : petit rappel historique !

Années	Effectifs en apprentissage	Effectifs en CET ou LEP
1959	307 000	293 000
1967	429 000	546 000
1972	303 000	677 000
1975	170 000	733 000

*L'apprentissage a bien failli disparaître !*

Pendant plus d'un siècle, globalement et sous la pression du mouvement progressiste, la tendance a été de sortir la formation (et les jeunes) de l'entreprise pour que celle-ci s'effectue dans des écoles spécialisées plus ou moins contrôlées par l'Etat et cela malgré les pressions contraires des milieux économiques.

La loi Astier, votée en 1919, jette les bases d'une scolarisation de la formation professionnelle. Après la seconde guerre mondiale, l'apprentissage n'a cessé de régresser jusque dans les années 90, tandis que se développaient les structures de l'enseignement professionnel public successivement dénommées Centre d'Apprentissage puis Collège d'Enseignement Technique

(en 1959), Lycée d'Enseignement Professionnel (en 1975) et enfin Lycée Professionnel (en 1985).

L'apprentissage ne se cantonne plus qu'au niveau CAP et dans ses secteurs traditionnels : métiers de « bouche », coiffure, hôtellerie, bâtiment... Dans le même temps les grandes entreprises industrielles abandonnent leurs écoles de formation au profit, majoritairement, des sections technologiques et professionnelles du service public d'éducation. Des tentatives de relance sporadiques ne parviennent pas à inverser la tendance.

Pourtant, à la fin des années 80, les choses changent, les courbes s'inversent, les effectifs de l'alternance-apprentissage remontent, ceux de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire diminuent (voir les chiffres au début de ce document).

Comment expliquer ce revirement à contre-courant de trois quarts de siècle d'histoire de l'enseignement technique et professionnel ?

## III. CRISE ECONOMIQUE ET ADAPTATION DE LA FORMATION A L'EMPLOI

### 1) L'école responsable du chômage ?...

A l'évidence ce brusque changement est une conséquence de la crise économique. En effet, les décideurs de l'époque, fortement influencés par les thèses libérales, ont cherché à expliquer que la montée du chômage de masse était directement liée à l'inadaptation du système de formation et qu'en conséquence il fallait le rapprocher de l'entreprise pour l'adapter à la demande et qu'ainsi les jeunes s'inséreraient plus facilement dans le monde du travail.

D'où un formidable battage médiatique autour de cette idée et un certain nombre de mesures pour l'appliquer : campagnes de promotion et facilités financières pour développer toutes les formes d'alternance sous contrat de travail mais aussi développement et allongement progressif de la durée des stages en entreprises dans l'enseignement professionnel public, suppression massive dans ce dernier des CAP 3 ans dont beaucoup (y compris chez les professionnels) ont admis, après coup, que cela avait été une erreur pour certaines spécialités.

Il y a eu aussi des répercussions positives : la rénovation des locaux, la modernisation des référentiels des programmes et du parc des machines, ainsi qu'une élévation du niveau des qualifications par la création des bacs pro.

## **2) ...argument pour masquer les vraies responsabilités**

Chacun devrait reconnaître que cet effort pour rapprocher la formation de l'entreprise n'a pas eu de gros effets sur le chômage de masse qui demeure et qui dépend principalement de l'activité économique. L'argumentation avait donc surtout pour but de masquer la vraie responsabilité du chômage : l'organisation du système économique et puis (et surtout), il faut bien le dire, profiter de la situation pour faire évoluer le système éducatif vers celui que préconise le MEDEF. Aujourd'hui cette argumentation a fait long feu ; on ne l'entend plus beaucoup et elle est souvent remplacée par celle de la formation tout au long de la vie, dont nous reparlerons plus loin.

## **IV. L'APPRENTISSAGE PERMET-IL UNE MEILLEURE INSERTION DES JEUNES ?**

Si le type de système de formation n'a pas d'influence directe sur le volume global du chômage, on peut néanmoins se demander si les jeunes issus de l'apprentissage s'insèrent mieux que les autres.

Les statistiques ne le démontrent pas rigoureusement à l'exception de l'effet « d'autochtonie » (2) qui fait que, dans un nombre limité de spécialités traditionnelles, les maîtres de stages embauchent leurs apprentis à l'issue de leur contrat ; mais du coup ils ne reprennent plus d'apprentis sur une longue période.

Il faudrait prendre en compte non seulement le premier emploi, mais aussi la situation du jeune après quelques années et sa capacité à évoluer et progresser dans sa carrière, à s'adapter à un autre poste de travail... Ainsi les statistiques montrent que les apprentis trouvent un emploi plutôt dans les entreprises artisanales qui offrent peu de perspectives d'évolutions de carrières tandis que les élèves issus de la voie scolaire s'insèrent plus dans les moyennes et grandes entreprises et évoluent plus vite dans leurs carrières.

L'entrée en apprentissage, par la signature du contrat, opère de fait une ségrégation sociale, pour ne pas dire ethnique : les jeunes issus de l'immigration sont considérablement sous-représentés dans les effectifs des différentes formes d'alternance sous statut salarié, ce qui peut expliquer, en partie, un chômage plus important pour les jeunes de ces milieux. Les filles sont également sous représentées. Aux regards des valeurs laïques et de l'égalité des chances, ces discriminations sont inacceptables.

## **V. QUALITE DES SYSTEMES DE FORMATION**

### **1) Insertion et formation :**

Par définition, l'apprentissage se pratique dans une même entreprise et privilégie l'adaptation à un poste de travail. Contrairement par exemple au système des « Compagnons », qui, dans leur Tour de France, ont la possibilité de voir une grande diversité de pratiques d'un métier et, chaque soir, de faire le lien entre la théorie et le travail de la journée. Chacun sait que, pour un même métier, les processus de fabrication ou de service peuvent varier considérablement d'une entreprise à l'autre et que, de plus, ils changent de plus en plus vite. A l'évidence, favoriser l'adaptation à un poste de travail à un moment donné se fait au détriment de la mobilité et de l'adaptabilité.

L'enseignement professionnel scolaire s'efforce de donner une vision et une pratique à la fois plus diversifiées (stages sur plusieurs sites) et plus généralistes du métier et tente d'anticiper ses évolutions. L'enseignement professionnel public veut former un professionnel qui soit immédiatement opérationnel mais en développant les capacités d'adaptation qui lui seront nécessaires pour suivre les évolutions de son métier.

## **2) Alternance et alternance :**

Nous avons déjà souligné l'ambiguïté de ce terme, volontairement entretenue, qui recouvre des réalités bien différentes, outre les différences de statuts des jeunes qui les pratiquent.

Dans l'apprentissage, et toutes les formes d'alternance avec contrat de travail, l'essentiel de la partie professionnelle de la formation se fait dans l'entreprise.

Dans l'enseignement professionnel scolaire, l'essentiel de cette partie professionnelle se fait dans le lycée (pratique et théorie) ; les objectifs des périodes en entreprises sont la découverte du milieu professionnel, l'application des connaissances et éventuellement un complément de formation dans le cas, par exemple, de situations qu'il est difficile de simuler au lycée. Ces périodes se déroulent sous le contrôle et la responsabilité pédagogique des enseignants qui en assurent le suivi par des visites régulières. Au retour des stages, les expériences de chacun sont exploitées en commun.

L'acte d'enseigner exige un dialogue permanent entre l'enseignant et l'enseigné, ce dernier ayant droit au tâtonnement et à l'erreur. Nous estimons qu'enseigner est un métier et que la principale fonction de l'entreprise est de produire avec de plus en plus d'efficacité et de rentabilité, ce qui laisse peu de temps pour la formation. D'ailleurs, et malgré de multiples et diverses incitations, l'accueil et le suivi des stagiaires dans les entreprises sont très disparates et laissent souvent à désirer, et ces mêmes entreprises brillent souvent par leur absence dans les commissions sur la formation ou dans les jurys d'examen.

L'évolution des technologies fait que les métiers sont de plus en plus techniques et de moins en moins manuels, leur apprentissage nécessite toujours plus de connaissances scientifiques et un lien permanent entre la théorie (technologie et enseignement général) et la pratique, relations qui s'opèrent facilement en établissement scolaire, et qui généralement sont plus difficiles en entreprise.

R.Dutreil, dans son livre blanc, vient de découvrir que les formateurs des CFA devraient aller visiter les apprentis dans les entreprises ; il était temps !

A une époque, et dans certaines petites structures de l'artisanat où le geste restait important, (le métier évoluant peu au cours d'une carrière) et où l'apprenti était proche du maître d'apprentissage, la transmission des savoir-faire s'obtenait essentiellement par l'observation, dans de bonnes conditions. Ces situations ont tendance à se réduire, voire à disparaître. On peut même observer des situations inversées : il n'est pas rare que des stagiaires des LP initient les personnels d'entreprises à de nouvelles technologies, le LP ayant bien là une fonction de transfert de technologies.

Autant il nous paraît nécessaire que l'enseignement professionnel ait des relations étroites avec les milieux professionnels (à travers les stages et pour faire évoluer en permanence les contenus des formations, ce qui se fait dans les CPC), autant il nous semble inadapté (aux regards des évolutions technologiques et des impératifs de compétitivité) de vouloir étendre l'apprentissage à tous les secteurs et à tous les niveaux et de faire de l'entreprise le lieu principal de la formation professionnelle.

Voilà pourquoi, à notre avis, l'apprentissage est plus ringard que moderne !

## **3) L'apprentissage n'est pas une pédagogie alternative**

L'idée que l'entreprise pourrait réussir pédagogiquement mieux que l'école qui n'a pu venir à bout de difficultés rencontrées par certains élèves est loin d'être démontrée. Les études effectuées montrent plutôt que ces élèves présentent les mêmes difficultés en apprentissage. De plus et contrairement à ce qui se fait en lycée professionnel, l'expérience de l'entreprise est trop éloignée du CFA (dans le temps est l'espace) pour y être pleinement valorisée et exploitée : le concret devant faciliter l'accès à l'abstraction. Non, rien ne montre que l'alternance pratiquée par l'apprentissage soit une pédagogie alternative pour les élèves en échec dans le système éducatif, qui doit résoudre en son sein les ressources pour résoudre les problèmes qu'il rencontre avec certains élèves.

## **4) Production, formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Lors d'enquêtes sociologiques, les apprentis se plaignent souvent d'être cantonnés dans des tâches subalternes, peu formatrices ; c'est une des causes importantes des ruptures de contrat. La suppression de l'habilitation des maîtres de stages n'a pu que contribuer, globalement, à la dégradation de la qualité de la formation.

De part leurs expériences de suivi des stages, les PLP se rendent bien compte que les situations de production n'ont pas toutes le même intérêt pour la formation de leurs élèves. Ils ont parfois le sentiment qu'ils perdent un peu leur temps et revendiquent la réduction de la durée du stage dans certaines

spécialités ; de plus, beaucoup demandent la création d'une charte de la qualité des périodes en entreprises.

Incontestablement la VAE peut être un progrès pour les salariés si les qualifications validées sont suivies d'une revalorisation des rémunérations. Mais il serait utile, pour son application, de faire des recherches et de montrer dans quelles conditions les situations de production sont formatrices. Ce n'est pas qu'une question théorique : les nouveaux contrats Fillon pour les jeunes ne prévoient aucune formation dans la durée du contrat mais la possibilité de faire valider au bout de 3 ans leur expérience. On touche là aux possibles effets pervers de la VAE : dissuader les jeunes de poursuivre des études. Et pourtant, pour profiter de la formation continue ou de la VAE, il faut avoir un bon niveau de culture générale. Là aussi, l'apprentissage, qui ne valorise pas suffisamment les enseignements généraux, n'est pas le mieux placé pour préparer les jeunes à la formation tout au long de la vie.

### **5) Evaluation des systèmes de formation, le contrôle en cours de formation (CCF)**

Les examens sont un bon moyen d'évaluer les systèmes de formation à condition qu'ils se passent partout dans les mêmes conditions. On peut alors constater que la formation initiale scolaire a globalement de meilleurs résultats que l'apprentissage.

La comparaison deviendra de plus en plus difficile avec la généralisation (y compris dans le privé) du Contrôle en Cours de Formation où, dans chaque établissement, ce sont les formateurs qui évaluent. On imagine les pressions (pour augmenter les taux de réussite) que pourraient subir les examinateurs-contractuels dont la situation dépend beaucoup des chefs d'établissement dans le public et encore plus dans le privé. Outre les problèmes de droit et d'impartialité que pose ce système d'évaluation, le principe même du CCF, successions d'évaluations partielles, ne garantit pas que tout le référentiel du diplôme sera couvert et va déboucher sur une inévitable disparité des contenus, et donc de la valeur d'un même diplôme, et brouiller les repères quant à la qualité des systèmes de formation.

## **VI. BESOINS EN EDUCATION ET EN QUALIFICATIONS**

### **1) Une nécessaire et constante élévation du niveau des qualifications**

Il est important de définir « objectivement » les systèmes de formation les plus efficaces, car les besoins en qualifications pour les prochaines années sont énormes : suivre les évolutions technologiques exige une constante élévation des qualifications, sous peine de perdre pied dans la compétition économique ; les départs massifs à la retraite des générations d'après-guerre vont encore accentuer ces besoins. Les experts (voir rapport du Haut Conseil Education Economie Emploi) s'accordent pour dire qu'il faut poursuivre les efforts pour accroître le taux d'accès au bac et à l'enseignement supérieur. Au moins 75 % d'une classe d'âge devrait atteindre le niveau du bac et de 45 à 50 % le niveau Bac + 2, dans les prochaines années. Nous sommes encore loin de ces pourcentages et ce qu'il y a de très inquiétant c'est que, après avoir stagné pendant plusieurs années, ils auraient maintenant tendance à régresser.

### **2) Une inquiétante stagnation**

On peut attribuer, pour partie, cette stagnation-régression aux politiques nationales et régionales qui ont favorisé les formations courtes et de faibles niveaux par apprentissage à partir desquelles il est plus difficile d'envisager des poursuites d'études. Bref, voulant croire que le chômage était surtout un problème d'inadéquation formation-emploi, on a eu tendance à privilégier l'adaptation immédiate au poste de travail, au détriment de la capacité à s'adapter aux évolutions des technologies qui, elle, dépend essentiellement du niveau de culture professionnelle mais aussi et surtout de culture générale.

La stagnation, voire la régression, des taux de poursuite d'études pourraient engendrer, à terme, des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et avoir des conséquences catastrophiques sur les capacités de notre économie à s'adapter aux mutations technologiques.

### **3) Former l'homme, le citoyen**

Cette obsession de vouloir lier formation et emploi a occulté les autres fonctions de l'éducation et induit une conception consumériste et utilitariste de l'école au détriment de la formation de l'homme et

du citoyen. Le malaise et le mal-vivre de la jeunesse est patent : augmentation des suicides, comportements déviants, usage de produits illicites, repli sur soi... L'enseignement des sciences humaines, qui actuellement n'existe quasiment pas, le dépistage et le suivi médical, psychologique et social seraient de nature à résoudre beaucoup de ces problèmes. De même, sur le plan collectif, les repères s'estompent, les valeurs du « vivre ensemble » sont mises en péril par la montée des comportements individualistes motivés exclusivement par la recherche de l'argent facile. On assiste à une montée du désintérêt du Bien public, de certaines formes d'obscurantisme, du communautarisme, du racisme, de la violence... Ces évolutions sociétales sont le produit des idées et comportements dominants que reflètent largement les médias.

Mais l'école a aussi ses responsabilités ; en effet seule l'école laïque peut transmettre les valeurs de la République. Chacun sait bien que les CFA, gérés et dirigés par le patronat, ont plus tendance à prôner les valeurs de l'entreprise que celle de la République, ce qui ne peut qu'avoir des conséquences sur leur enseignement. Ainsi à la fin de son livre « Le monde apprenti » Gilles MOREAU écrit : « Les apprentis [...] ne développent pas d'identité syndicale et politique forte [...] leur objectif premier est de s'assurer une affiliation sociale, professionnelle et familiale qui ne passe pas par la lutte collective, mais par la culture de l'individualité [...] L'apprentissage a une fonction forte de reproduction des valeurs et des positions d'origine de ceux qu'il forme/ des ouvriers et des employés modestes et attachés à l'ordre et à l'ordinaire des choses [...] En ce sens, comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'apprentissage sert de régulateur social et politique. » Et si, au fond, c'était cela le principal intérêt de l'apprentissage aux yeux de ceux qui prônent son expansion, voire sa généralisation ?

## VII. VERS UNE PRIVATISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

### 1) L'occasion fait le larron

Nous ne sommes pas dupes, les évolutions de ces dernières années ne sont pas le produit de la seule conjoncture économique et n'ont pas eu pour principales préoccupations les questions sociales, à savoir la réduction du chômage.

Les milieux économiques, structurés principalement par le Medef, ont su profiter de la situation pour faire évoluer le système de formation vers ce qu'ils souhaitaient. Le Medef ne cache pas son projet éducatif : au service public les enseignements fondamentaux, à l'entreprise la professionnalisation.

L'alternance-apprentissage dans le cadre des CFA correspond à son objectif : un système très souple qui peut répondre aux besoins immédiats des entreprises dans les bassins d'emploi et au gré des restructurations. Tout en cherchant à se désengager financièrement, il n'en renforce pas moins son contrôle sur la formation professionnelle.

Ainsi, les financements des CFA sont largement publics, mais la gestion de ces établissements relève presque exclusivement des branches professionnelles ; ce sont donc, au sens de l'OCDE, des organismes privés. Il ne faut pas se laisser abuser par l'argumentation, qui va être d'actualité avec le débat sur l'Europe, selon laquelle l'apprentissage assurerait une mission d'intérêt général (comme le boulanger du coin), argumentation qui peut s'étendre à une bonne partie du secteur privé. Ce qui compte à nos yeux, c'est qui gère et qui dirige. De ce point de vue il n'y a pas d'ambiguïté ; le transfert d'une partie de la formation, de l'enseignement professionnel public vers l'alternance non-scolaire équivaut donc bien à une privatisation.

### 2) Le cas des CFA publics et des sections d'apprentissage en LP

Cette privatisation est moins évidente dans le cadre des CFA publics, qui représentent une faible proportion des CFA (de l'ordre de 12%), et ce ne sont pas ceux-là que les branches professionnelles poussent à développer. Comme les sections d'apprentissage en LP, il s'agit d'un moindre mal, mais l'aspect pédagogique de notre critique demeure quelque soit le lieu d'implantation de l'apprentissage.

On peut comprendre que, sous la pression de la hiérarchie et par un chantage à la suppression de postes, des collègues les acceptent dans la mesure où elles ne concurrencent pas des sections de la même spécialité par la voie scolaire. Il a plusieurs formes d'implantation de ces sections ; là aussi, si on ne pas s'y opposer, il faut privilégier celles qui permettent le mieux la maîtrise de la formation par l'établissement public. Par ailleurs, l'argument des postes est peu crédible dans la mesure où, de toutes

façons, l'apprentissage supprime par définition l'essentiel des PLP enseignement professionnel. Ceux qui poussent à introduire l'apprentissage en LP y trouvent également un intérêt stratégique : « mettre le ver dans le fruit ».

## **VIII. QUELLE STRATEGIE DE RESISTANCE ? QUELLES PROPOSITIONS ALTERNATIVES ?**

### **1) Un contexte général de remise en cause des services publics**

En ces temps de démantèlement des services publics, il n'est pas étonnant que le service public d'éducation soit lui aussi menacé et que l'enseignement professionnel public y soit en première ligne. Bien sûr, il ne viendrait à l'idée de personne de dire qu'il faut supprimer l'enseignement professionnel public ; les stratégies, que nous avons essayé de montrer, sont plus insidieuses mais tout aussi cohérentes, convergentes et implacables ; elles agissent dans 2 directions : régression du service public et expansion de l'apprentissage.

Les deux systèmes sont présentés parfois comme étant complémentaires, ou n'ayant pas les mêmes finalités ; c'est difficile à admettre dans la mesure où les deux préparent aux mêmes diplômes. Il serait donc plus logique de dire qu'il sont en concurrence et que, compte tenu des faveurs dont profite actuellement l'apprentissage, la concurrence est plutôt déloyale !

Il faut reconnaître que l'apprentissage a su trouver un relatif consensus pour son développement, cela semble naturel pour une partie de l'échiquier politique, ça l'est moins pour l'autre partie qui se dit progressiste. Mais les choses peuvent changer ; le changement dépend un peu de nous, de notre capacité à témoigner et à résister ; profitons des nouvelles majorités des régions et de l'échéance, encore assez lointaine mais décisive, de 2007 pour peser sur cette évolution.

### **2) En résumé...**

... et de manière un peu schématique, les inconvénients de l'apprentissage qui plaident en faveur du service public de la formation professionnelle sont les suivants :

- Le regain de l'apprentissage est à contre-courant de l'évolution historique de la formation professionnelle qui allait vers un renforcement de sa scolarisation ;
- Ce n'est pas un système adapté aux évolutions rapides des technologies et processus de production et de services ;
- Ce n'est pas une pédagogie alternative pour les élèves qui serait en échec dans le système scolaire ;
- L'apprentissage favorise l'inégalité de la formation entre les jeunes : les filles et les jeunes issus de l'émigration trouvent très difficilement une entreprise qui les accueille ; les formations dispensées suivant les entreprises ne permettent pas le même niveau d'acquisitions.
- Il ne favorise pas l'enseignement général, limite les poursuites d'études ainsi que l'élévation du niveau des qualifications ;
- Son organisation, qui n'est pas fondée sur la laïcité, ne peut pas éduquer pleinement l'homme et le citoyen .

On pourrait y ajouter des arguments plus communément admis comme :

- Les conditions d'apprentissage pénibles et parfois l'exploitation des apprentis, que suscite un manque évident de contrôle ;
- Une utilisation abusive de l'apprentissage, comme de la précarité en général, à des fins économiques ;
- Un coût de formation certainement supérieur, pour un même diplôme préparé, à celui du service public, si l'on tient compte de toutes les aides publiques.

### **3) Une stratégie unitaire s'impose...**

...au sein des syndicats de l'enseignement professionnel, même si cela ne sera pas facile compte tenu des particularités de l'histoire récente de certains syndicats et de l'appartenance de certains autres à

des confédérations qui se doivent de défendre les apprentis et dans lesquelles existent des liens divers avec l'apprentissage.

...comme plus largement, il est important de faire connaître la situation de l'enseignement professionnel à tous les personnels du système éducatif, tout recul de ce dernier pouvant être considéré comme une menace pour les autres secteurs. Dans ce sens, notre appartenance à la FSU est un atout capital et son intervention auprès des présidents de régions pour plaider, conformément à ses mandats, en faveur de l'enseignement professionnel public serait décisif.

#### **4) Que revendiquons-nous ?**

Dans l'immédiat : S'il est évident que la régression de l'enseignement professionnel a des effets corporatifs sur les personnels, ce n'est bien sûr pas seulement à ce titre que nous revendiquons. Notre expérience de la formation professionnelle nous conduit à dire que l'abandon, l'asphyxie du service public de formation, dont nous sommes tous les jours les témoins, n'est bon ni pour les jeunes, ni pour les entreprises, ni pour l'économie et la compétitivité de notre pays, pour les raisons que nous avons démontrées.

Les personnels de l'enseignement professionnel ne comprendraient pas que les nouvelles majorités des régions n'en prennent pas conscience en cessant, dans un premier temps, de donner la priorité au « tout apprentissage » pour, dans un deuxième temps, redonner à l'enseignement professionnel public toute la place qu'il n'aurait jamais dû perdre !

En perspective : D'abord une première remarque qui pourra étonner, après ce que nous venons de dire et comme le souligne G. Moreau : s'il y a eu rupture du statu quo sur le partage « des parts de marché » de la formation au cours des deux dernières décennies, au profit de l'apprentissage, on peut dire aussi que les deux systèmes se sont rapprochés ! En effet la voie scolaire de la formation professionnelle s'est « professionnalisée » avec l'introduction des stages en entreprises en 1979, dont aujourd'hui personne ne conteste le principe, même si souvent on peut les trouver trop longs et pas assez pédagogiquement efficaces. Pour l'apprentissage, avec la création des CFA et l'augmentation de la durée de passage des apprentis dans les centres, on peut dire qu'il s'est « scolarisé ».

Deuxième remarque : Incontestablement le battage médiatique pour l'apprentissage rémunéré a trouvé un écho dans une population qui s'est appauvrie au cours des dernières décennies. De même, de nombreux élèves de LP sont obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins (jusqu'à 90% des effectifs dans certaines sections urbaines de bac pro), ce qui ne facilite pas leurs conditions d'études. Les différents systèmes de formation introduisent des discriminations financières entre les jeunes ; on a vu aussi que l'apprentissage opère de fait des discriminations en fonction de l'origine ethnique des jeunes. A l'heure où l'on parle beaucoup d'égalité des chances, de lutte contre le racisme et de laïcité, ce ne sont pas vraiment de bons exemples pour la jeunesse et une bonne expérience pour entrer dans la vie !

Compte tenu de ces deux remarques, ne pourrait-on pas envisager d'aller vers un système unique de formation et d'enseignement professionnel, dans le cadre d'établissements publics présentant toutes les garanties de laïcité, et offrant à tous les élèves des possibilités, selon leur spécialité et le type de formation choisie, de faire des stages en entreprise ? Tous les élèves de ces établissements auraient le même statut scolaire et droit à une allocation d'études pour subvenir à leur besoins. Ce système ne serait-il pas plus performant pédagogiquement, plus juste et plus égalitaire et peut-être même moins coûteux ?

(1) : *Les statistiques sont tirées du livre Gilles Moreau « le monde apprenti » (La Dispute).*

*Pour ne pas alourdir le texte, des affirmations ne sont pas toujours justifiées par des chiffres ; chacun pourra se reporter utilement à l'ouvrage de G. Moreau, très documenté et très complet.*

(2) : *Terme utilisé par l'auteur pré-cité.*

**INTERVENTION DE RENE PASINI (FSU – SNUEP)  
AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION**

Le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale soumis à l'examen de notre Conseil Supérieur dresse une liste très précise de constats très préoccupants sur notre société et pour lesquels des solutions novatrices sont indispensables.

Par le passé, nous avons déjà alerté l'ensemble des partenaires sur les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes en raison de leur situation sociale entraînant de fait des difficultés de formation et d'insertion professionnelle. Nous pourrions donc nous réjouir de la reconnaissance officielle de certaines situations mais nous ferons cependant une grande distinction entre les constats et les dispositifs que vous proposez.

Deux chapitres concernent directement l'Éducation Nationale et nous devons encore constater l'absence de concertation initiale avec le Service Public d'Éducation et tout particulièrement le Service Public d'Enseignement Professionnel. **On pouvait d'ailleurs s'attendre à ce constat lorsque l'on sait que les priorités gouvernementales sont de favoriser le secteur privé, de favoriser l'employabilité immédiate plutôt que de faire le choix pour notre jeunesse d'une formation élevée tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel.**

Certes, il est bien sûr indispensable de faire des bilans, mais ces derniers doivent induire des propositions socialement viables tant dans le domaine de la formation initiale que dans celui de la création de véritables emplois. Si l'on peut comprendre qu'il faut traiter socialement le chômage, il est aussi fondamental de développer dans notre pays l'Enseignement Professionnel initial qui contribue aussi à une certaine cohésion sociale. Cet aspect n'est pas abordé dans ce projet de loi, mais nous avons bien compris qu'il s'agissait **pour l'État de se dédouaner de ses obligations en matière d'Enseignement Professionnel initial, en cohérence parfaite avec ce qu'il appelle la décentralisation. Pas une seule fois l'expression « enseignement professionnel » ne figure dans ce projet.** C'est faire l'impasse sur près de soixante ans d'histoire de la Formation et de l'Enseignement Professionnel et d'un système qui lui aussi a été générateur de cohésion. Certes la situation du pays n'était pas la même, mais il est plus facile de détruire dans un contexte économique difficile, plutôt que de promouvoir un système.

Ce projet de loi comporte un large volet sur l'apprentissage qui est présenté comme un remède efficace et qui permettrait l'accès rapide à un emploi. **C'est une contre-vérité**, surtout à moyen terme, si l'on examine la situation de l'insertion professionnelle. Il est vrai que le terme de formation n'a pas pour nous le même sens !

Depuis près de quinze années, l'apprentissage et les formations en alternance ont eu les faveurs des Gouvernements successifs et des Régions. Des moyens importants ont été mis à disposition au détriment du service public. **Le constat est édifiant** : le chômage des jeunes est passé de 15 % à 22 % et de 25 % à 55 % dans les zones sensibles. Toutes les études sociologiques le montrent, l'apprentissage, parce qu'il nécessite la signature d'un contrat de travail entre un jeune et un employeur **est particulièrement discriminatoire** : certaines populations issues de l'immigration et des zones sensibles y sont sous-représentées. **De plus, l'apprentissage n'assure pas, notamment pour les plus bas niveaux de qualification une formation générale et professionnelle** permettant des poursuites d'études et des reconversions éventuelles. De nombreux contrats d'apprentissage ne vont pas à leur terme (jusqu'à 50 %) pour des raisons autres que celles que vous énoncez. A la vue de certaines réalités très concrètes, on peut douter que l'apprentissage soit un facteur de cohésion sociale et d'égalité des chances pour la jeunesse. **C'est le concept même de l'apprentissage qu'il faut remettre en cause** alors que ce projet de loi dite de « cohésion sociale » le présente comme l'unique solution en matière de Formation.

Lorsque le chômage est massif, et tout particulièrement celui des jeunes, privilégier l'insertion immédiate sans qualification ne règle rien. Elle reporte d'ailleurs les difficultés à trouver un emploi sur les titulaires d'un diplôme de niveaux V et IV, dévalorisant, par la même, ces diplômés et n'incitant pas les jeunes à poursuivre des études.

Le projet propose une amélioration des conditions de vie de l'apprenti. Certes les conditions de travail sont difficiles, la formation de base est négligée. On comprend l'image peu attractive de l'apprentissage, **mais la revalorisation des rémunérations par réduction des charges des entreprises, donc de fonds publics ne correspond bien sur pas à notre attente.** Un nombre considérable de lycéens de nos Lycées Professionnels souvent issus de milieux modeste sont obligés d'exercer une activité salariale pour poursuivre leurs études. Pourquoi n'auraient-ils pas eux aussi, droit à une allocation d'étude ?

Plutôt que de promouvoir ce système, **il aurait donc été plus judicieux de mettre en place un dispositif de promotion et de développement de l'accueil dans des sections d'Enseignement Professionnel du Service Public** afin de permettre aux jeunes l'acquisition d'une formation permettant les adaptations sociales nécessaires, en particulier pour les jeunes en difficultés et donc pour le public que vous mentionnez, mais **vous préférez développer l'apprentissage dans la droite ligne du livre blanc de Renaud DUTREIL en proposant des modifications significatives du code du travail et en proposant une réforme de la collecte et de la répartition de la taxe d'apprentissage.**

Depuis de nombreuses années nous dénonçons l'opacité et l'inéquité dans la répartition et l'utilisation de ces fonds. Vous reconnaissez d'ailleurs ces dysfonctionnements, mais les solutions proposées (*augmentation du pourcentage – barèmes – affectation*) et leur application entraînera des **difficultés supplémentaires pour les établissements technologiques et professionnels. Ne devons nous pas mettre en place des structures paritaires de gestion associant l'ensemble des partenaires ?**

La demande de formation dans le service public est en augmentation, les besoins en qualifications sont importants et liés aux départs massifs à la retraite et nous constatons la volonté délibérée du Gouvernement de planifier la réduction de l'offre de formation dans notre service public. **Cette volonté est d'ailleurs en cohérence parfaite avec les dernières déclarations de notre Ministre qui affirme qu'il y a trop d'options en Lycée Professionnel.** S'agit-il de transférer vers l'apprentissage les jeunes qui ne trouveraient pas de place dans l'enseignement professionnel ?

**Vous semblez ignorer dans ce texte que la grande majorité des jeunes est formée par le service public** et vous ne proposez aucune mesure les concernant. Il n'y a pas de cohérence dans votre projet.

**La solution pour l'emploi des jeunes ne passe pas par le contrat jeune ou le contrat d'apprentissage.** D'ailleurs le texte relatif au contrat jeune ne renferme aucun article relatif à la formation. La seule référence est le rattachement éventuel au dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE). **Est ce cela votre modèle en matière de formation ?**

Votre nouvelle tentative de relance de l'apprentissage n'aura pas d'effet durable sur le chômage ou sur l'action en faveur de l'égalité des chances, mais elle va accroître le volant des salariés précaires et sous-payés tandis qu'elle continuera à faire reculer le Service Public d'Enseignement Professionnel.

**Nous exprimons donc, au sein de ce Conseil Supérieur de l'Éducation, plus qu'une opposition à ce projet de loi.**

## Annexe 2

### LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FSU

**Deux parties du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale, l'une concernant l'apprentissage, l'autre l'égalité des chances et l'accompagnement des enfants et collégiens en difficulté, étaient soumises mercredi à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation.**

**La F.S.U. a voté contre la partie relative à l'apprentissage. En effet, ce projet de loi privilégie exclusivement l'apprentissage comme moyen d'insertion, alors qu'il existe d'autres voies d'accéder à une qualification professionnelle reconnue. D'autre part, la réforme proposée de la taxe d'apprentissage, visant à financer le développement de l'apprentissage, laisse quant à elle craindre pour le financement des établissements d'enseignement dispensant des formations professionnelles et technologiques.**

**Sur le volet de l'égalité des chances la FSU, comme la majorité du CSE, a refusé de voter compte tenu notamment du nombre d'imprécisions, contenues dans ce projet, sur les conditions de sa mise en oeuvre et son financement.**

**La FSU demande que le ministère d'éducation nationale conserve la maîtrise des questions relatives au secteur public d'éducation.**

**Paris, le 10 septembre 2004**

⋮